

## LA COUTURE

# Pour s'y retrouver dans le labyrinthe des mutuelles, Actionom veut comparer

Informier sur les dispositifs mutualistes et comparer les offres du marché : tel était l'objet de la réunion organisée ce lundi soir à la salle des fêtes. Une manière de faire son choix avec toutes les cartes en main.

Publié le 02/03/2017



Une cinquantaine de personnes sont venues à la salle des fêtes ce lundi soir.

Une cinquantaine de personnes avaient répondu à l'invitation lancée par Hervé Houriez, le représentant régional de l'association Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat, comprenez « Actionom ».

« Depuis le 1er janvier 2016, tout employeur a l'obligation légale de proposer à ses salariés une complémentaire santé. Cet accord national interprofessionnel (ANI) est un dispositif mal connu du public tout comme le contrat d'accès aux soins et autres dispositifs auxquels chacun peut être éligible sous conditions de ressources », détaille Hervé Houriez.

### Trois contrats distincts

Pas facile de se retrouver dans ce méandre de propositions. Démonstration à l'appui, le représentant s'est connecté, devant une assistance composée d'habitants, sur le site de l'assurance maladie (<http://annuaire.sante.ameli.fr/>) et fait une recherche des signataires du contrat. Un dispositif élaboré et bien pratique qui permet de choisir son praticien et d'accepter ou pas le dépassement d'honoraires.

L'enjeu, c'est de trouver les meilleures garanties. « La solution santé mutualisée Ma commune, Ma santé de l'association Actionom se propose de négocier auprès de trois prestataires (Miel, Pavillon Prévoyance, Ma santé solidaire) trois contrats distincts pour les familles et les particuliers », détaille Hervé Houriez qui, prochainement, tiendra une permanence. « Il est demandé aux personnes intéressées par ce dispositif de se faire connaître en mairie afin que nous puissions organiser les rendez-vous avec M. Houriez » précise le maire.

<http://www.macommunemasante.org/>